



**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU CHER**

22, Rue Charles Durand
18 000 – BOURGES

_

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU CHER**

Siège social : 22 Rue Charles Durand
18 000 BOURGES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de subvention avec l'association de gestion et de régulation des
prédateurs du cher**

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre LUTREAU, administrateur de la fédération départementale des chasseurs du cher et président de l'association de gestion et de régulation des prédateurs du cher.

Modalités :

Une convention de subvention a été conclue le 1 Juillet 2024 entre la fédération des chasseurs du cher et l'association de gestion et de régulation des prédateurs du cher. Au titre de cette convention, il est prévu en contrepartie des actions menées par l'AGRP 18 que la fédération des chasseurs verse à l'AGRP 18 une subvention annuelle calculée sur le nombre d'animaux piégés sur la saison cynégétique. Cette convention prévoit également que l'AGRP 18 reversera à ses adhérents, sur justificatif, 75% des sommes allouées par la F.D.C.C, au titre du piégeage. Pour l'année cynégétique 2024-2025, cette subvention est de 15 000 € et le versement est réalisé en cours de l'exercice comptable 2024/2025.

Remboursement des frais de déplacement des administrateurs.

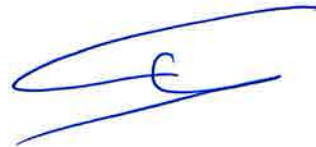
Personnes concernées :

- L'ensemble des membres du Conseil d'administration

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025, les frais de déplacement remboursés aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 24 372,56 €.

Fait à Bourges, le 24 mars 2026



SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
E x p e r t i s e & A u d i t

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU CHER**

22 Rue Charles Durand
18 000 – BOURGES

_

Exercice du 1^{er} Juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

FEDERATION DES CHASSEURS DU CHER

Siège social : 22 Rue Charles Durand
18 000 BOURGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DES CHASSEURS DU CHER relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant l'évaluation des participations, la détermination des amortissements, l'évaluation des provisions pour risques et charges, des dépréciations, des créances clients, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'activité et d'appliquer la convention comptable de continuité de l'activité, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 25 Mars 2026



SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
. Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres	51 609	27 762	23 847	28 734
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains	844 701	471 168	373 533	378 127
. Constructions	2 657 890	2 543 955	113 935	50 820
. Installations tech., matériels, outillage	221 334	185 799	35 534	46 320
. Autres	538 137	301 529	236 608	281 742
. Immobilisations corporelles en cours				11 224
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées	52 424		52 424	52 357
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres				
Total	4 366 094	3 530 214	835 880	849 324
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	33 151	6 472	26 679	20 653
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	1 184 881	3 592	1 181 288	982 278
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	188 400		188 400	216 797
Valeurs mobilières de placement	5 207 053		5 207 053	3 339 260
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 296 646		1 296 646	2 261 088
Charges constatées d'avance	77 714		77 714	65 984
Total	7 987 844	10 064	7 977 780	6 886 060
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	12 353 938	3 540 278	8 813 660	7 735 384

	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	6 173 729	5 324 593
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		
Total	3 754	9 407
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total	224 969	189 772
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total	2 411 207	2 211 612
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	8 813 660	7 735 384

C.G.R. AUDIT

SARL au capital de 10 000 €

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

	du 01/07/2024	%	du 01/07/2023	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/06/2025	PE	au 30/06/2024	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	1 094 664	28,62	1 111 393	27,37	-16 729	-1,51
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens	76 581	2,00	81 571	2,01	-4 990	-6,12
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	145 681	3,81	151 522	3,73	-5 841	-3,85
<i>dont parrainages</i>						
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subventions	707 951	18,51	782 435	19,27	-74 484	-9,52
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. comptable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	232 348	6,07	197 772	4,87	34 577	17,48
Utilisations des fonds dédiés	5 652	0,15	59 510	1,47	-53 858	-90,50
Autres produits	1 562 152	40,84	1 676 332	41,28	-114 179	-6,81
Total	3 825 030	100,00	4 060 535	100,00	-235 505	-5,80
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	931 719	24,36	826 730	20,36	104 988	12,70
Variation de stocks	-6 026	-0,16	1 495	0,04	-7 520	-503,19
Autres achats et charges externes	642 550	16,80	590 961	14,55	51 588	8,73
Aides financières	118 089	3,09	97 383	2,40	20 706	21,26
Impôts, taxes et versements assimilés	72 717	1,90	74 143	1,83	-1 425	-1,92
Salaires	675 483	17,66	613 770	15,12	61 713	10,05
Cotisations sociales	308 363	8,06	277 387	6,83	30 975	11,17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	102 490	2,68	67 446	1,66	35 044	51,96
Dotations aux provisions	224 969	5,88	189 772	4,67	35 197	18,55
Reports en fonds dédiés			3 754	0,09	-3 754	-100,00
Autres charges	53 615	1,40	63 696	1,57	-10 081	-15,83
Total	3 123 968	81,67	2 806 538	69,12	317 430	11,31
Résultat d'exploitation	701 062	18,33	1 253 997	30,88	-552 935	-44,09
PRODUITS FINANCIERS						
De participation	1 068	0,03	1 069	0,03	-1	-0,08
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	158 134	4,13	119 595	2,95	38 539	32,22
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total	159 202	4,16	120 664	2,97	38 538	31,94
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	26	0,00			26	#####
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	26	0,00			26	#####
Résultat financier	159 176	4,16	120 664	2,97	38 513	31,92

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 10700

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

	du 01/07/2024 au 30/06/2025	% PE	du 01/07/2023 au 30/06/2024	% PE	Var. en val. annuelle en euros %	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	860 238	22,49	1 374 660	33,85	-514 422	-37,42
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	11 086	0,29	7 509	0,18	3 577	47,63
Sur opérations en capital	36 525	0,95	62	0,00	36 463	#####
Reprises sur provisions, dépréciatio et transferts de charges						
Total	47 611	1,24	7 571	0,19	40 040	528,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	16	0,00	166	0,00	-150	-90,40
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total	16	0,00	166	0,00	-150	-90,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47 595	1,24	7 405	0,18	40 190	542,76
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices	58 696	1,53	17 605	0,43	41 091	233,41
TOTAL DES PRODUITS	4 031 842		4 188 769		-156 927	-3,75
TOTAL DES CHARGES	3 182 706		2 824 309		358 397	12,69
EXCEDENT OU DEFICIT	849 137	22,20	1 364 460	33,60	-515 323	-37,77
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	15 765		22 935		-7 170	-31,26
Total	15 765		22 935		-7 170	-31,26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole	15 765		22 935		-7 170	-31,26
Total	15 765		22 935		-7 170	-31,26

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2025

Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE**Objet :**

Participation à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Promotion et défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents.

Activités ou missions :

Prévention du braconnage, formation des candidats à la chasse et validation des permis, gestion des plans de chasse, prévention et indemnisation des dégâts du gibier, surveillance des risques sanitaires impliquant le gibier, organisation d'actions en faveur de la biodiversité, participation à l'élaboration du schéma départemental de gestion cynétique, ...

Moyens mis en oeuvre :

- Recrutement et management d'agents de développement
- Constitution de partie civile en cas d'infractions aux dispositions de code de l'environnement portant préjudice aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Effectifs :

14,79

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'accord du 1er mars 2023 sur les dégâts du grand gibier et au protocole d'accompagnement de l'Etat officialisant le soutien financier aux fédérations de chasse sur une période de trois ans, votre fédération a perçu sur l'exercice une subvention de 342 447 euros. L'aide perçue à ce titre pour l'exercice précédent s'élevait à 471 768 euros.

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et titres de placement		☐	☐	☒
Frais externe de formation				
nécessaires à la mise en service		☐	☐	☒
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	☒
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	☒

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 61 71

SIRET : 814 574 984 00013

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	3 à 5 ans				
Dont frais de développement						
Dont fond commercial						
Terrains	L	10 ans				
Constructions	L	5 à 20 ans				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	2 à 8 ans				
Autres immobilisations corporelles	L	2 à 10 ans				

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Frais de développement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de développement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	48 609	3 000		51 609
Immobilisations corporelles.....	4 253 376	87 139	78 454	4 262 061
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	52 357	67		52 424
Total.....	4 354 341	90 206	78 454	4 366 094

Amortissements et dépréciations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	19 875	7 887		27 762
Immobilisations corporelles.....	3 485 143	84 538	67 229	3 502 452
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	3 505 018	92 425	67 229	3 530 214

Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	1 450 994	1 450 994	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	188 134
Disponibilités.....	258 453

Charges constatées d'avance :

77 714

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		1 364 460

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 364 460	
Report à nouveau		
Total des affectations	1 364 460	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....				
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	3 578 422	1 364 460		4 942 882
Report à nouveau.....	381 710			381 710
Résultat de l'exercice.....	1 364 460	515 323		849 137
Situation nette	5 324 593	1 879 783		6 173 729
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....				
Provisions réglementées.....				
Total.....	5 324 593	1 879 783		6 173 729

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE

Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserve de précaution	3 578 422	1 364 460		4 942 882
C.G.R. AUDIT SAS au capital de 1000€ 1, rue Champollion - 18000 BOURGES Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77 SIRET : 814 574 984 00013				
Total	3 578 422	1 364 460		4 942 882

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....	3 578 422	1 364 460		4 942 882
Total (1)	3 578 422	1 364 460		4 942 882
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif.....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités.....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....	189 772	224 969	189 772	224 969
Total (3)	189 772	224 969	189 772	224 969
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....	6 472	6 472	6 472	6 472
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....		3 592		3 592
Autres dépréciations.....				
Total (4)	6 472	10 064	6 472	10 064
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	3 774 666	1 599 493	196 244	5 177 915
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		235 033	196 244	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	94 310	94 310		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	254 138	254 138		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	408 064	408 064		
Produits constatés d'avance	1 654 696	1 654 696		
Total :	2 411 207	2 411 207		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....

Fournisseurs.....

Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	34 120
Dettes fiscales et sociales.....	100 525
Autres dettes	53 823

Produits constatés d'avance :

1 654 696

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 00 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Ventes de marchandises	76 581	81 571	34,46	35,00
Production vendue (biens et services)	145 681	151 522	65,54	65,00
Total	222 262	233 093	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	1 094 664	1 111 393	31,06	30,11
Subventions d'exploitation	643 321	747 188	18,26	20,24
Concours publics	64 630	35 248	1,83	0,96
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources	1 721 354	1 796 996	48,85	48,69
Total	3 523 970	3 690 825	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation
Temps consacré par les membres du Conseil d'Administration à la Fédération	Selon relevés d'heures fournis par les membres au titre de l'exercice, valorisées au taux horaire de 15 euros, soit 1051 H x 15 € = 15 765 € C.G.R. AUDIT SAS au capital de 1000€ 1, rue Champollion - 18000 BOURGES Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77 SIRET : 814 574 984 00013

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total des produits	

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	
Total des charges	

FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 395	
Honoraires afférents aux services autres que la certification		
Total	3 395	

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 00 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 011 574 984 00013

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

Engagements donnés :

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 43 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

208 969		176 772	
---------	--	---------	--

Méthodes et hypothèses utilisées :

Calcul et comptabilisation de la provision pour engagement de retraite réalisés selon la méthode des unités de crédit projetées. Le montant obtenu, égal à la somme des engagements individuels, correspond à la notion de dette actuarielle. Les calculs sont établis en considérant les départs à 62 ans à l'initiative des salariés et avec un taux d'actualisation de 3.45 %. L'engagement total s'élève à 208 969 euros. Un fonds dédié a été doté à hauteur de 49 000 euros.

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements****de crédit bail :**

Terrains
 Constructions
 Inst. techn., mat. & out.
 Autres immo. corp.
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	résiduel (1)

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 674 984 00013

9 - AUTRES INFORMATIONS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous précisons que les rémunérations versées pour l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants et salariés s'élèvent à 168 570 euros, se décomposant de la façon suivante :

- Rémunérations : 168 570 €,
- Avantages en nature : 0 €

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013